

DOSSIER ATHLETISME 2019

Vous trouverez dans ce dossier les informations concernant :

- la Présentation de la commission,
 - les affiliations et les licences,
 - le cahier des charges du Super Challenge FSGT des courses Hors Stade
 - les fiches d'inscription pour proposer vos épreuves de course hors stade, de cross country et de piste.
 - le programme des formations fédérales 2018/2019
- la diversité des activités proposées par la FSGT
- La présentation de notre partenaire le Crédit Mutuel





Amis Organisateur et responsables de clubs

Bonjour à tous,

La commission départementale d'athlétisme, composée de 7 à 8 membres, organise le Super Challenge FSGT des Courses Pédestres comprenant tout au long de l'année des épreuves sur route, des courses nature et des trails, mais également le Tour Provençal des Cross des Familles, d'octobre à avril et des soirées Piste de mai à septembre, les classements finaux de ces rencontres étant intégrés au Super Challenge suivant les règles définies par la commission.

Les calendriers de ces épreuves doivent être réalisés au plus tôt, afin d'en informer les participants à l'avance. Vous trouverez dans les pages suivantes les imprimés à nous retourner avant fin septembre pour inscrire vos épreuves et vous remercions pas avance pour vos réponses.

Nous vous invitons à saisir le détail de vos épreuves dans Calorg, dont vous trouverez les manuels d'utilisation sur le site cdchs13.fr .

Au niveau national, la Commission fédérale de l'activité athlétisme propose également une série de championnats allant de la piste au trail.

Des formations sont également proposées au niveau national et au niveau local.

Comme en 2018, nous allons éditer un calendrier « papier » des activités athlétiques. En plus du programme du Super Challenge des Courses Hors Stade, nous présenterons également les Cross des Familles et le calendrier prévisionnel des Tours de Piste. Nous envisageons également mettre les coordonnées des clubs pratiquant essentiellement ces activités au sein de la FSGT.

Vous trouverez les informations concernant nos activités sur le site :

<http://www.fsgt.org/comites/comite13/athle>.

Bon été, bonnes courses et bonne rentrée à tous,

La Commission d'athlétisme

INFORMATIONS GENERALES SUR L’AFFILIATION ET LES LICENCES POUR LA SAISON 2018/2018 ATHLETISME - COURSES HORS STADE

La FSGT est une fédération agréée oeuvrant pour la pratique du sport par le plus grand nombre.

Elle organise depuis plus de 30 ans le Super Challenge des Courses Pédestres, depuis l'hiver 2008 le Tour Provençal des Cross des Familles FSGT ainsi que des soirées Piste. Ce sont plus de 1500 athlètes qui sont régulièrement licenciés à la FSGT dans près de soixante clubs différents uniquement pour cette activité dans les Bouches du Rhône et 2000 sur la région.

1) L’Affiliation à la FSGT

-Elle comprend pour votre club une assurance responsabilité civile, ainsi qu’un abonnement à la revue de la FSGT Sport et Plein Air.

-Elle permet de souscrire une assurance organisateur pour chacune de vos organisations se déroulant sur la voie publique à un tarif très attractif (20,00 € en 2018 pour les courses pédestres).

-Elle permet de délivrer des licences à vos adhérents.

Attention : Conformément aux statuts fédéraux de la FSGT, il est obligatoire de prendre 3 licences au minimum dans le mois suivant son affiliation dont les responsables du club ou de la section, appelés à participer aux activités FSGT (sportives ou administratives).

Le tarif de l’affiliation pour les clubs ayant une activité régulière (catégorie 2) est de 182 €.

Pour les clubs uniquement organisateurs ou ayant moins de 6 licenciés, l’affiliation de Catégorie 1 suffit. Elle se monte à 116,50 € plus 3 licences minimum.

Remarques: si vous êtes une section au sein d’un grand club, il est possible que celui-ci soit déjà affilié à la FSGT. Vérifiez-le auprès de votre Président.

Pour les départements suivants, vous devez vous adresser au Comité Départemental correspondant : Alpes Maritimes, Corse, Drome, Gard, Hérault, Var, Vaucluse... Suivant les comités, les tarifs d’affiliations peuvent être légèrement différents de ceux indiqués ci-dessus.

Coordonnées des Comités FSGT :

04/05 : Franck Chaboud, Imp St Exupéry, 05130 Tallard (06 20 32 69 7914 contact@05.fsgt.org)

06 : 27 Rue Smolett, 06300 Nice (04 93 89 74 53), contact@05.fsgt.org, fsgt06.fr

13 : 10 Rue Girardin, 13007 Marseille (04 91 59 86 10), contact@13.fsgt.org, 13fsgt.org

20 : L. Bonnemaïson, 50 cours C.J. Sarocchi, 20270 Aléria (06 16 53 88 57), contact@20.fsgt.org

30, 48 : Patriçk Legier, 2 rue Pablo Picasso, 30100 Alès (06 60 26 39 87), contact@30.fsgt.org

34 : Maison des Sports, Zac Pierres Vives, BP7250, 34086 Montpellier (04 67 67 40 93), contact@34.fsgt.org

83 : N Souchon, 43 Clairières des Sources d’Argent, 83470 Seillon (06 06 60 08 94), contact@83.fsgt.org

84 : Z.I du Fournalet, 871 Impasse Denis Papin, 84700 Sirgues (04.90.83 46 79), contact@84.fsgt.org



2) La licence FSGT

Elle est omnisports, permet de participer à toutes les activités organisées par la FSGT et comprend une assurance couvrant la majeure partie des sports, qu'ils soient pratiqués en compétition, à l'entraînement ou en famille. Un dépliant concernant l'assurance est disponible dans les comités. Il doit être distribué à chaque licencié.

En ce qui concerne l'athlétisme, cette licence permet de participer aux championnats régionaux et nationaux (Route, Nature /trail, Cross, Piste...) et donne un bonus au Super Challenge FSGT des courses hors stade ainsi qu'au Tour Provençal des Cross des Familles FSGT.

Attention : Pour vos licenciés pratiquants des courses hors stade, il convient de coller au dos un timbre spécifique (à retirer auprès du Comité), indiquant que vous détenez pour chacun d'eux, un Certificat médical de non contre indication la pratique de la course à pied (ou de l'athlétisme) en compétition.

2 types de licences peuvent être délivrés :

-Des licences "saison sportive" valables du 1er septembre au 31 août

-Des licences "année civile" valables du 1er janvier au 31 décembre.

Pour les compétitions régionales et nationales qui auront lieu jusqu'au 31 décembre 2018, les athlètes devront détenir soit une licence "année civile 2018", soit une licence "année sportive 2018/2019".

Les tarifs des licences pour 2018-2019, avec assurance accident, sont les suivants:

Licence Adulte (1999 et avant) : 35,00 €

Licence Jeune (2000 à 2003) : 29,90 €

Licence Enfant (2004 et après) : 19,55 €

Les modalités d'affiliation et de délivrance des licences sont informatisées. Les licences sont refaites à chaque renouvellement soit à partir de septembre pour les licences année sportive, soit à partir de janvier pour les licences année civile.

Après avoir déposé votre affiliation auprès de votre comité, vous recevrez un code d'accès qui change chaque année, vous permettant de saisir vos licences

Un manuel d'utilisation concernant ces modalités est disponible au Comité ou téléchargeable sur le site de la FSGT (fsgt.org).

Cahier des Charges pour l'inscription d'une course au Super Challenge

L'inscription de votre épreuve au Super Challenge permet d'avoir accès à un cadre structuré et à un réseau de plus de 70 clubs et de 2000 coureurs pouvant donner une nouvelle dimension à celle-ci.

Seules les épreuves organisées par des clubs affiliés à la FSGT pourront être inscrites au Super Challenge et être support de championnat régional ou national. Des dérogations pourront toutefois être consenties pour certaines épreuves organisées par des comités ou ligues d'autres fédérations, ou pour l'intérêt de la compétition.

A : Organisation

Les organisateurs sont libres dans leur façon d'organiser leur épreuve, à condition que la sécurité, l'accueil et la considération des coureurs, quel que soit leur niveau soient assurés. Ils s'engagent à respecter les indications portées sur leur tract et règlement.

B : Récompenses aux coureurs

Aucune récompense en espèce n'est admise. Par contre, sont acceptés les bons d'achats auprès de commerces partenaires, les lots ou voyages en fonction des classements et/ou par tirage au sort.

C : Participation financière

L'organisateur s'engage à participer à la dotation du Super Challenge en versant à la Ligue Alpes Méditerranée FSGT 0,30 € par coureur, avec un forfait minimum de 100 €, s'il y a moins de 335 coureurs et un maximum de 450 € s'il y a plus de 1500 coureurs sur la manifestation. Une facture sera adressée à l'organisateur après que la compétition se soit déroulée.

D : Relations FSGT - Organismes

La commission FSGT établit un calendrier sous forme de plaquette où figurent les renseignements demandés dans la fiche de la page 6. Elle met à la disposition des coureurs sur les courses où elle est présente et au siège, les prospectus des courses transmis par les organisateurs.

Les organisateurs devront faire apparaître le logo FSGT et indiquer que la course compte pour le Super Challenge FSGT, sur leurs affiches et bulletins d'inscription.

Chaque fois que c'est possible, des représentants de la FSGT seront présents sur les courses. Les organisateurs mettront un emplacement à leur disposition afin qu'ils installent le stand FSGT, où les coureurs pourront consulter les classements et s'informer. Un jeu de classements de l'épreuve leur sera remis à la fin de la manifestation.

Des banderoles Départ et Arrivée peuvent être prêtées aux organisateurs.

E : Divers

En cas de changement de date après la parution du calendrier, la commission décidera si elle sera néanmoins prise en compte dans les classements.

En cas d'annulation de la course, les organisateurs devront le signaler le plus tôt possible à la commission FSGT qui informera les coureurs lors des autres courses et dans la presse.

La Commission se prononcera sur les problèmes soulevés par les coureurs et les manquements constatés.

**DEMANDE D'INSCRIPTION AU SUPER CHALLENGE FSGT
DES COURSES SUR ROUTE 2019**

(à retourner avant le 30 septembre 2018)

Je soussigné:

Nom et Prénom

Adresse

Tél personnel Fax

Mail

Représentant le club organisateur :

Souhaite que la course dénommée :

programmée le 2019,
soit inscrite au calendrier du Super Challenge 2019, et m'engage à respecter les règlements
sportifs et financiers régissant cette compétition.

Organisez-vous dans le cadre de cette épreuve une marche nordique ? oui non

Date

Signature

PROPOSITION D'EPREUVE DE CROSS OU DE PISTE

(à retourner avant le 30 septembre 2018)

Je soussigné:

Nom et Prénom

Adresse

Tél personnel Fax

Mail

Représentant le club organisateur :

Souhaite que l'épreuve dénommée :

programmée le,
soit inscrite au calendrier FSGT 2018/2019.

Date

Signature

**Coordonnées à faire figurer sur le calendrier 2019 si vous le souhaitez (nom du club,
commune, nom responsable, mail et téléphone :**

.....
.....
.....



Formation Hors-stade & Piste

Hors-stade

- Niveau 1 : Entraîneur.
- Niveau 2 : Entraîneur spécialisé.

Piste

- Niveau 1 : Animateur.
- Niveau 2 : Entraîneur polyvalent.

Déroulement des stages

- 1ère partie :
Date : 20-21-22 octobre 2018.
Lieu : Stains.
- 2nde partie :
3 jours courant mars/avril 2019.

Prix : 200€/stage (pour les deux sessions).



Contact

Pour vous inscrire, rendez-vous à la rubrique
"Formation" (Inscription) sur le site :

www.cf2a.wordpress.com

Pour toutes autres questions
contactez la coordination de la CFAA à l'adresse :
athletisme@fsgt.org

Rejoignez-nous sur la page facebook : CFAA

**INFORMATIONS AUX PRÉSIDENTS
ET/OU RESPONSABLES DE SECTIONS**

**La Licence FSGT est une licence OMNISPORT et
permet ainsi à vos adhérents de pratiquer
d'autres sports que l'athlé...**

**FOOT à 11 - BPA 7
FOOT Jeunes**



WALKINGFOOT

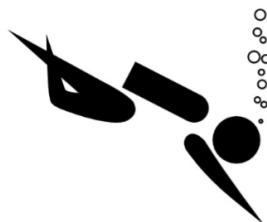
VOLLEY LOISIR



TIR à l'ARC



JUDO



PLONGEE

PETANQUE



...et bien d'autres encore !

EN CONVENTION AVEC LE COMITE FSGT 13

Crédit photos : Gettyimages.



JUSQU'À
250 €
OFFERTS⁽²⁾
POUR DÉCOUVRIR
NOS OFFRES
ET SERVICES

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL
ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES⁽¹⁾.

Crédit  Mutuel

(1) Offre valable dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes, réservée aux nouveaux clients personnes physiques, agissant à titre non-professionnel, pour toute entrée en relation avant le 31/12/2017. Voir conditions détaillées dans les Caisses de Crédit Mutuel. Une seule offre par foyer fiscal non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir. Conditions au 24/07/2017. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse de Crédit Mutuel.

(2) Offre de 250 € valable sur toutes les nouvelles souscriptions de produits et services commercialisés par le Crédit Mutuel, offerts sous forme de réduction (liste limitative) : Soit sous forme de mois de cotisation offerts (Eurocompte, abonnement Cybermut, cotisation carte bancaire, droits d'entrée Plan Assurance Vie, frais de dossier sur crédit immobilier). Soit sous forme d'abondement (PEL, PEA Plan Bourse) conditionné par une durée minimum de détention de 1 an à défaut l'abondement devra être remboursé à la Caisse de Crédit Mutuel. Soit par un remboursement de frais déjà payés par le souscripteur sur ces nouvelles souscriptions (contrats de téléphonie avec engagement, contrats d'assurances, frais de dossier sur crédits à la consommation).

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le code des assurances et MTRL, Mutuelle Nationale relevant du Livre II du code de la mutualité.